

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **23 OCT. 2023**

portant nomination à la commission territoriale d'inscription et à la chambre territoriale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Nouméa

NOR : JUSC2327413A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2 et L.822-6 du code de commerce dans leur rédaction issue de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière ;

Vu les articles R. 822-8 et R. 822-35 du code de commerce dans leur rédaction issue du décret n° 2007-431 du 25 mars 2007 relatif à la partie réglementaire du code de commerce ;

Vu les propositions du président de la chambre de commerce et d'industrie de Nouméa, en date du 21 février 2023 ;

Vu les propositions du ministre de l'action et des comptes publics, en date du 1^{er} mars 2023 ;

Vu les propositions du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Nouméa, en date du 24 mars 2023 ;

Vu les propositions du président de la chambre territoriale des comptes de Nouméa, en date du 27 mars 2023 ;

Vu les propositions et avis du premier président et du procureur général de la cour d'appel de Nouméa, en date du 20 juin 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission territoriale d'inscription et de la chambre territoriale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Nouméa :

En qualité de président,

M. Gilles ROSATI, premier président à ladite cour, titulaire.

M. Philippe ALLARD, président de chambre à ladite cour, suppléant.

En qualité de magistrat de la chambre territoriale des comptes,

Mme Florence BONNAFOUX, présidente de la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie, titulaire.

M. Thomas GOVEDARICA, premier conseiller à la chambre territoriale des comptes de Nouvelle-Calédonie, suppléant.

En qualité de professeur des universités spécialisé en matière juridique, économique ou financière,

Mme Virginie DE BARNIER, directrice de l'institut d'administration des entreprises, titulaire.

M. Mathias CHAUCHAT, professeur à l'université de la Nouvelle-Calédonie, suppléant.

En qualité de personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière,

M. Yann CARON, directeur de l'agence de l'Institut d'émission d'outre-mer de Nouméa, titulaire.

M. Baptiste DAGORN, responsable de service adjoint à l'agence de l'Institut d'émission d'outre-mer de Nouméa, suppléant.

M. Eric WIARD, membre consulaire de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, titulaire.

M. Charles CALMETTES, membre consulaire de la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, chargée des affaires administratives et financières, suppléant.

En qualité de représentant du ministre chargé de l'économie,

M. David LITVAN, directeur des finances publiques de Nouvelle-Calédonie, titulaire.

M. Boris HUMBERT, responsable de la mission maîtrise d'activité à la direction des finances publiques de Nouvelle-Calédonie, suppléant.

En qualité de membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes,

M. Jacques LE MAITRE, président de la compagnie régionale des commissaires de Nouméa, titulaire.

Mme Chloé DUQUESNE, commissaire aux comptes à Nouméa, suppléant.

Article 2

La sous-directrice du droit économique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **23 OCT. 2023**

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation :

La sous-directrice du droit économique,



Joanna GHORAYEB